

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 décembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DLH 296 - Convention relative au contrôle des règles d'hygiène de l'habitat avec l'Agence Régionale de Santé.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 82 - 1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose la signature du projet de convention relatif au contrôle des règles d'hygiène de l'habitat à Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Agence Régionale de Santé pour le contrôle des règles d'hygiène de l'habitat à Paris.

Article 2 : La recette correspondante de 950.000 euros sera inscrite au chapitre 74, nature 7471/8, fonction 70 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013.